



Conseil municipal du 11/04/2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

PREAMBULE

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et les recettes. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice, débutant le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre. Il détermine aussi les recettes attendues et notamment en matière de fiscalité.

Le budget se présente sous la forme de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune,
- La section d'investissement celles qui portent sur les programmes d'investissements annuelles ou pluriannuelles et qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable selon la nomenclature et comptable en vigueur.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le principe d'unité budgétaire impose que l'ensemble des dépenses et des recettes du budget doivent apparaître dans un document unique, composé d'un certain nombre d'annexes obligatoires.

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation.

INTRODUCTION

Le budget 2025 a été voté le 11 avril 2025 (délibération n° 17-2025) par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

Ce budget a été réalisé sur les bases d'un débat d'orientation budgétaire présenté le 14 mars 2025 en séance du conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser, dans un contexte inflationniste, les charges de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendu aux habitants afin de pouvoir dégager une épargne brute qui puisse permettre au minima le remboursement du capital de la dette en section d'investissement,
- De maintenir en section de fonctionnement une épargne de précaution suffisante qui sera utile pour les budgets des prochains exercices dans l'attente de la réduction du remboursement des annuités de la dette attendue pour la fin de la décennie,
- De limiter en section d'investissement l'inscription d'opérations afin de puiser le moins possible dans l'épargne de précaution et ce, dans l'attente du produit de la vente d'un bâtiment et de terrains qui permettra d'inscrire de nouvelles opérations par décision modificative du budget,
- De mobiliser le maximum de subventions auprès des principaux partenaires financiers pour le financement des opérations d'investissement.

SYNTHESE DU BUDGET 2025

Le budget primitif global (opérations réelles et d'ordre) présenté au Conseil Municipal s'élève à 1 248 727,84 € et se ventile comme suit :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
FONCTIONNEMENT	998 632,09 €	1 069 963,40 €	7,14 %
INVESTISSEMENT	469 409,45 €	17 8 764,44 €	-61,92 %
TOTAL DU BUDGET	1 468 041,54 €	1 248 727,84 €	-14,94 %

Le résultat de fonctionnement total de 2024, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement s'élève à 279 014,40 €. Le Conseil Municipal a décidé d'affecter la totalité en recettes de fonctionnement du budget primitif de 2025.

Ce budget 2025 permet de dégager 56 807,13 € de la section de fonctionnement, en tenant en compte du résultat excédentaire 2024 de la section de fonctionnement soit 279 014,14 €, pour le financement des dépenses d'investissement. La différence étant affectée en réserve de précaution.

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement contribue à assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

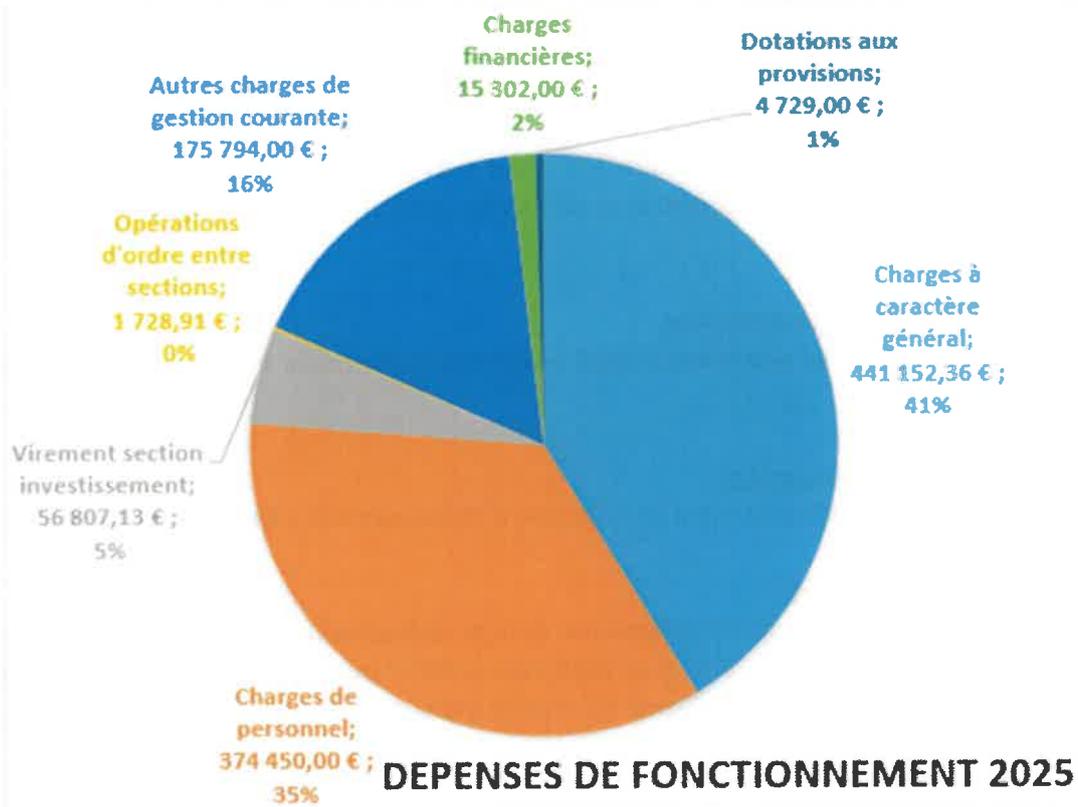
1 – Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,42 % par rapport au budget primitif de 2024 :

Chapitre	Libellé dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	BP 2025 – BP 2024	Evolution %
Dépenses réelles		997 252,52 €	1 011 427,36 €	14 174,84 €	1,42 %
011	Charges à caractère général	420 909,36 €	441 152,36 €	20 243,00 €	4,81 %
012	Charges de personnel	374 050,00 €	374 450,00 €	400,00 €	0,11 %
65	Autres charges de gestion courante	177 358,00 €	175 794,00 €	2 436,00 €	1,37 %
66	Charges financières	16 541,16 €	15 302,00 €	-1 239,16 €	-7,49 %
68	Dotations aux provisions	8 394,00 €	4 729,00 €	-3 665,00 €	-43,66 %

Dépenses d'ordre		1 379,57 €	58 536,04 €	57 156,47 €	-
023	Virement section investissement	0,00 €	56 807,13 €	56 807,13 €	-
042	Opérations d'ordre entre sections	1 379,57 €	1 728,91 €	349,37 €	25,32 %

TOTAL DEPENSES		998 632,09 €	1 069 963,40 €	71 331,31 €	7,14 %
-----------------------	--	---------------------	-----------------------	--------------------	---------------



Chapitre 011 – Charges à caractère général (fournitures, énergie, eau et assainissement, petit équipement, entretien de bâtiments, voirie, matériel, assurances, frais de maintenance, repas cantine scolaire,) : 441 152,36 €.

Ce chapitre intègre une réserve de 204 000,00 € au niveau des articles 615221 (entretien des bâtiments publics) et 615228 (entretien autres bâtiments)

Les principales évolutions du chapitre par rapport au BP 2024 sont :

- L'augmentation des charges d'électricité (+ 6 000 €),
- L'augmentation des repas cantine (+ 10 500 €) : le tarif du repas du prestataire passe de 3,75 € à 4,69 € soit + 0,94 € par repas, un mois de facturation n'a pas été réglé en 2024 au prestataire et le nombre de repas prévisionnel de 2025 est supérieur à celui de 2024,
- L'augmentation des primes d'assurance (+ 1 500 €),
- La baisse des dépenses des services extérieurs (-6 200 €) : il ne sera pas nécessaire de réaliser en 2025 des fosses au cimetière comme en 2024,
- La baisse des impôts fonciers après la vente d'un bâtiment Rue des Papetiers.

Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale est proposée en légère augmentation par rapport au BP 2024 (+0,15 %) et s'élève à 374 450,00 €.

Le non renouvellement pour partie du poste affecté à l'entretien des installations avec la réorganisation interne sur ce poste permettent de réduire légèrement le coût salarial. Mais, l'assurance du personnel est en augmentation de plus de 1 000,00 € tout comme les cotisations CNRACL (+ 3%) engendrant un surcoût de 5 000,00 € environ des charges patronales.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Elles sont estimées à la somme de 175 794,00 € soit une progression de 1,37 % par rapport au BP 2024. Ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux indemnités des élus, aux contributions aux organismes de regroupement, aux subventions aux associations et au CCAS, à la contribution au service départemental d'incendie et de secours.

Les principales évolutions du chapitre en comparaison avec 2024 concernent :

- L'augmentation des contributions aux autres organismes :
 - . au Syndicat départemental de l'énergie de la Haute-Garonne pour l'extension du réseau électrique à la Laque pour 10 000,00 €,
 - . à Réseau31 pour la réalisation du schéma communal des eaux pluviales et des eaux usées pour 28 000 € ventilés sur 2 ans : 18 000 € en 2025 et 10 000 € en 2026.

- Le montant global des subventions attribuées aux associations est pratiquement au même niveau qu'en 2024 (12 640,00 €).

Chapitre 66 – Charges financières

Aucun nouvel emprunt n'ayant été effectué en 2024 et aucun n'étant prévu en 2025, les charges financières qui correspondent aux intérêts des annuités d'emprunt connaissent une légère diminution en passant de 16 541,16 € en 2024 à 15 302,00 € en 2025.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

4 729,00 € sont inscrits à ce chapitre au titre de provisions d'ordre à la demande du Trésor Public pour en prévision de créances irrécouvrables.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Cette somme prévisionnelle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 56 807,13 €.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

Il s'agit de l'amortissement des dépenses à la charge de la commune pour la réalisation de travaux d'urbanisation sur la voirie départementale des années précédentes : 1 728,91 € en 2025 avec le début de l'amortissement des travaux Rue du Stade contre 1 379,57 € en 2024. La recette correspondante est inscrite à la section d'investissement au chapitre 040.

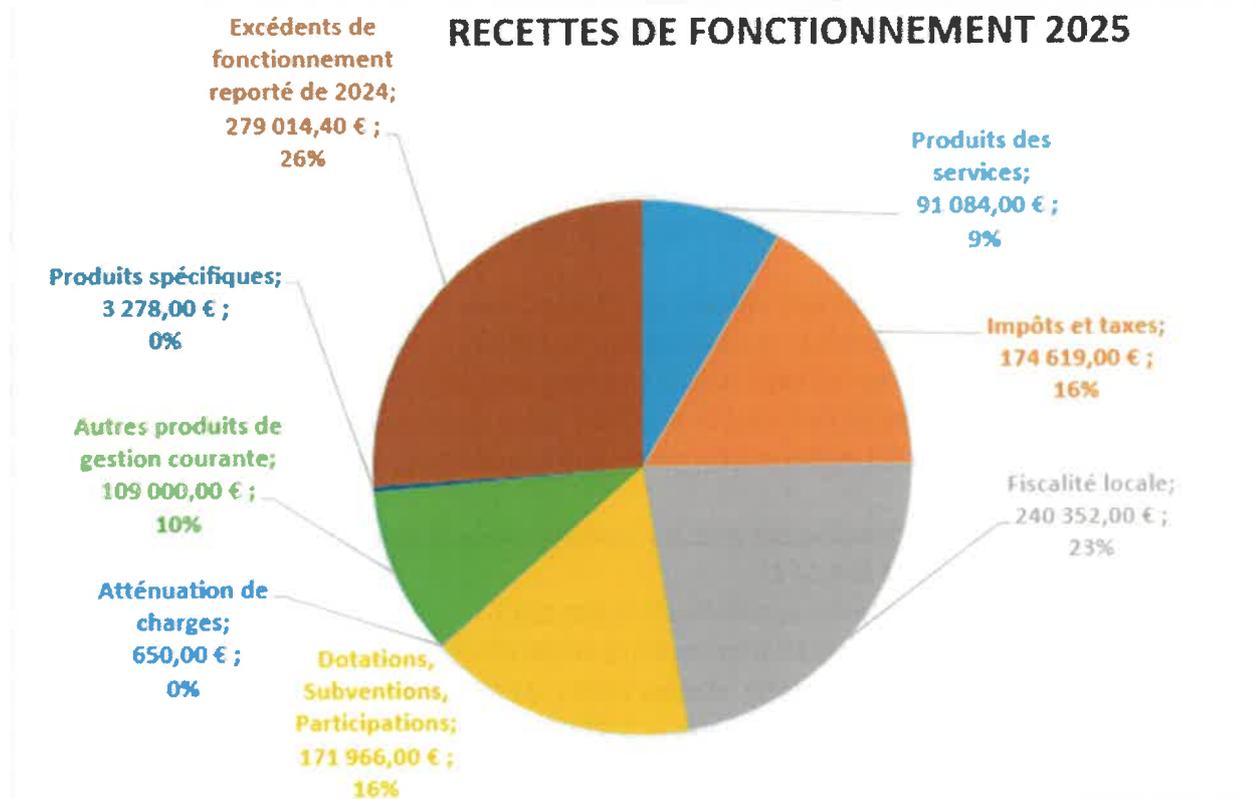
2 – Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement progressent légèrement de 0,60 % par rapport au budget primitif de 2024. Quant au résultat reporté de 2024, il s'établit à 279 014,40 € en 2025, soit une progression de 31,34 % par rapport à celui de 2023.

En globalité, les recettes augmentent de 7,14 % en 2025 par rapport à la prévision de 2024 :

Chapitre	Libellé recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	BP 2025 – BP 2024	Evolution %
Recettes réelles		786 203,00 €	790 949,00 €	4 746,00 €	0,60 %
013	Atténuation de charges	3 650,00 €	650,00 €	-3 000,00 €	-82,19 %
70	Produits des services	95 225,00 €	91 084,00 €	-4 141,00 €	-4,35 %
73	Impôts et taxes	170 707,00 €	174 619,00 €	3 912,00 €	2,29 %
731	Fiscalité locale	233 005,00 €	240 352,00 €	7 347,00 €	3,15 %
74	Dotations, subventions et participations	160 043,00 €	171 966,00 €	11 923,00 €	7,45 %
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00 €	109 000,00 €	-11 000,00 €	-9,17 %
76	Produits financiers	15,00 €	0,00 €	-15,00 €	-
77	Produits spécifiques	3 558,00 €	3 278,00 €	-280,00 €	7,87 %
Recettes d'ordre		0,00 €	0,00 €	-	-
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	212 429,09 €	279 014,40 €	66 585,31 €	31,34 %
	TOTAL RECETTES	998 632,09 €	1 069 963,40 €	71 331,31 €	7,14 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



Chapitre 013 – Atténuation de charges

Dans ce chapitre, le remboursement des salaires par l'assurance du personnel et les indemnités journalières versées par la CPAM sont fonction des absences du personnel durant l'année et donc très variable d'une année sur l'autre. Une prévision de 650,00 € est inscrite en 2025.

Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre se rapporte aux produits relatifs aux coupes de bois, redevances d'occupation du domaine public, redevances périscolaires (cantine) ou à caractère culturel (médiathèque), concessions et fosses au cimetière, mises à disposition du personnel et de locaux, redevance de l'agence postale,

Le montant prévisionnel du chapitre de 91 084,00 € est en diminution de 4,35 % par rapport en 2024 soit – 4 141,00 €.

Les principales modifications évolutives du chapitre à retenir :

- La suppression du produit des coupes de bois (-15 785 €) ; Aucune coupe n'est prévue sur l'année 2025,
- La diminution du produit à percevoir pour la vente de fosses au cimetière ; Aucune demande de fosse n'a été sollicitée,
- L'augmentation du produit à percevoir sur la facturation des repas de la cantine aux familles de l'ordre de 6 000 € due à la progression du nombre de repas journaliers et à la hausse du tarif des repas.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre qui représente 16 % des recettes de la section (174 619,00 €) en évolution positive prévisionnelle de 2,29 % par rapport au BP 2024, regroupe :

- l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle versée par la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat pour 148 619,00 € en 2025 contre 143 786,70 € en 2024,
- Le Fonds Départemental de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 6 000,00 € en 2025 contre 6 778,00 € en 2024,
- Le Fonds Départemental des Droits de mutation à titre onéreux pour 20 000,00 € en 2025 contre 26 262,75 € en 2024 par mesure de précaution.

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Ce chapitre concerne le produit de la fiscalité locale c'est-à-dire les impôts directs locaux pour un montant prévisionnel de 240 352,00 € en 2025. La hausse du produit est la conséquence, d'une part, de la progression des bases d'imposition fixée par l'Etat à 1,7 % ; Et d'autre part, de l'augmentation du taux communal de la taxe foncière qui passe de 40,19 % à

41,50 %. Les autres taux (foncier non bâti, taxe habitation sur les résidences secondaires) restent inchangés. Le produit fiscal obtenu progressera de 15 638,00 € par rapport à celui perçu en 2024.

Le produit cumulé de la fiscalité locale et des impôts et taxes représente 39 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

D'un budget à l'autre, les crédits inscrits sur le budget primitif de 2025 progresseront de 7,45 % par rapport à ceux inscrits en 2024 soit de 160 043,00 € à 171 966,00 €, mais diminueront en comparaison avec le produit réellement perçu en 2024 soit 184 977,18 €.

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'Etat : Dotation de Solidarité Rurale, dotation aux élus locaux, Compensation au titre des exonérations de taxes foncières, Participation à la restauration scolaire dans le cadre de la tarification sociale des repas, FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments.... ; Mais aussi les participations des communes membres du GFP c'est-à-dire, pour notre commune, la participation des communes à l'entente du regroupement pédagogique des écoles et à l'entente pour la gestion des infrastructures sportives de Bouque de Lens.

Les principales évolutions du chapitre en comparaison avec les produits perçus 2024 concernent :

- La dotation de solidarité rurale (+ 2 694,00 €),
- La dotation nationale de péréquation des communes (+ 5 900,00 €),
- La dotation versée à la commune pour la révision du PLU (- 5 000,00 €),
- La dotation de soutien au titre du filet sécurité inflation 2023 (- 21 582,00 €),
- La participation des communes au titre des Ententes (+ 8 979,00 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ces produits de gestion courante concernent essentiellement les loyers et les charges locatives perçus ainsi que les remboursements des sinistres par les assurances.

La baisse des crédits de 9,17 % sur le budget 2025 par rapport au budget primitif de 2024 s'explique par le fait d'un remboursement plus important de sinistres en 2024 par les assurances (20 440,57 €).

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Les produits spécifiques s'établissent à 3 278,00 € en 2025 contre 3 558,00 € prévus en 2024 au BP 2024 (-7,87 %).

Les crédits concernent l'annulation de deux mandats de l'exercice antérieur correspondant à des charges d'électricité surestimées par le prestataire.

En résumé, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 069 963,40 € en augmentation de 7,14 % soit 71 331,31 € par rapport au montant voté du budget primitif de 2024. Cette augmentation s'explique par la progression du résultat excédentaire reporté de 2024 et la hausse du produit de la fiscalité locale. L'objectif de la commune étant de parvenir à dégager de l'épargne suffisante pour le financement de la section d'investissement et en priorité le remboursement du capital de la dette. Cet objectif passe aussi par une maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement.

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget est celle qui est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les montants projetés de la section d'investissement du budget primitif 2025 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

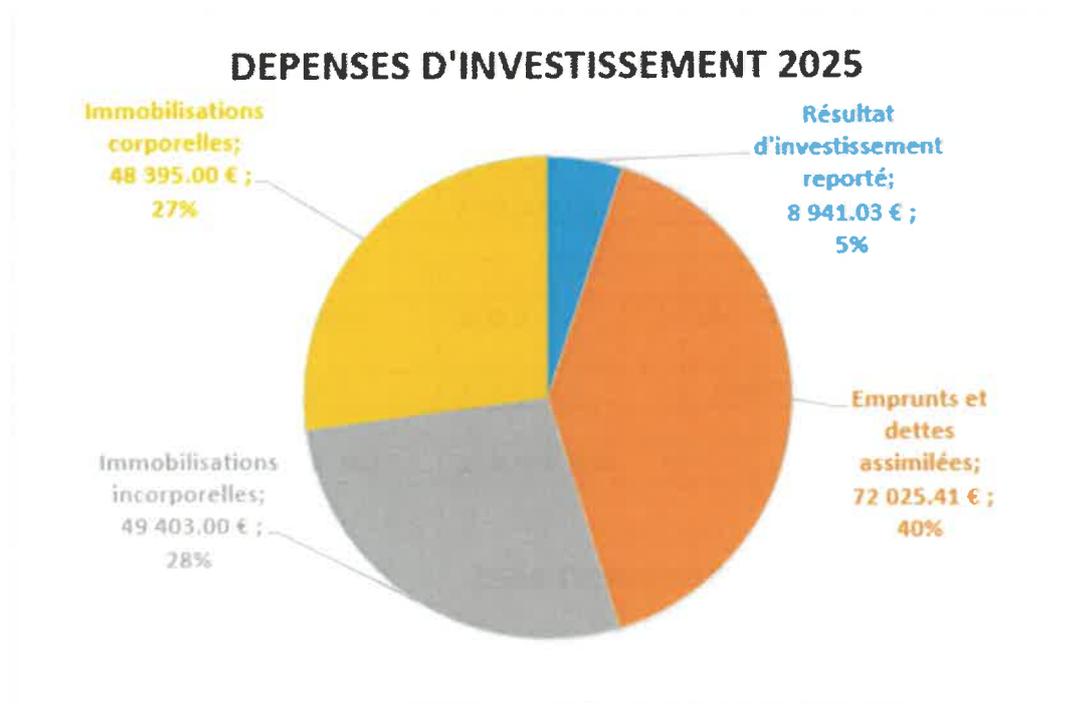
1 – Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 178 764,44 € y compris les restes à réaliser de 2024 (60 292,00 €) et le solde d'investissement reporté de 2024 (8 941,03 €).

Afin de ne pas alourdir l'endettement communal et vu l'épargne nette dégagée de la section de fonctionnement, la commune ne peut pas s'engager dans l'immédiat sur des projets plus importants.

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé dépenses d'investissement	Total 2024 (BP 2024 + RAR 2023)	BP 2025 + RAR 2024	Evolution %
Dépenses réelles		412 260,47 €	169 823,41 €	-58,81 %
13	Dotations, fonds divers et réserves	30 857,89 €	0,00 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	70 582,05 €	72 025,41 €	2,04%
20	Immobilisations incorporelles	24 623,49 €	49 403,00 €	200,63 %
21	Immobilisations corporelles	286 197,04 €	48 395,00 €	-83,09 %
Dépenses d'ordre		0,00 €	0,00 €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	-
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	-
001	Résultat d'investissement reporté	57 148,98 €	8 941,03 €	-84,35 %
TOTAL DEPENSES		469 409,45 €	178 764,44 €	-61,92 %



Les principaux investissements 2025 (y compris restes à réaliser de 2024) sont les suivants :

Chapitres 20 – 21 - Dépenses d'équipement et opérations pour un montant de 97 798,00 € :

- ➔ **Matériel et outillage divers**
 - Acquisition d'une débroussailleuse
 - Acquisition d'une imprimante multifonctions pour la mairie
- ➔ **Urbanisme**
 - Révision du Plan Local d'Urbanisme

→ Voirie

- Acquisition de terrains Chemin de Riach

→ Bâtiments et équipements publics

- Etude aménagement bâtiment Lacroix dans le cadre du Village d'Avenir
- Aménagement de terrains de volley-ball à la Salle du 1^{er} Mai
- Remplacement toiles dans le local associatif des installations sportives de Bouque de Lens
- Bornage terrain du Presbytère

Chapitre 16 - Emprunts et dettes

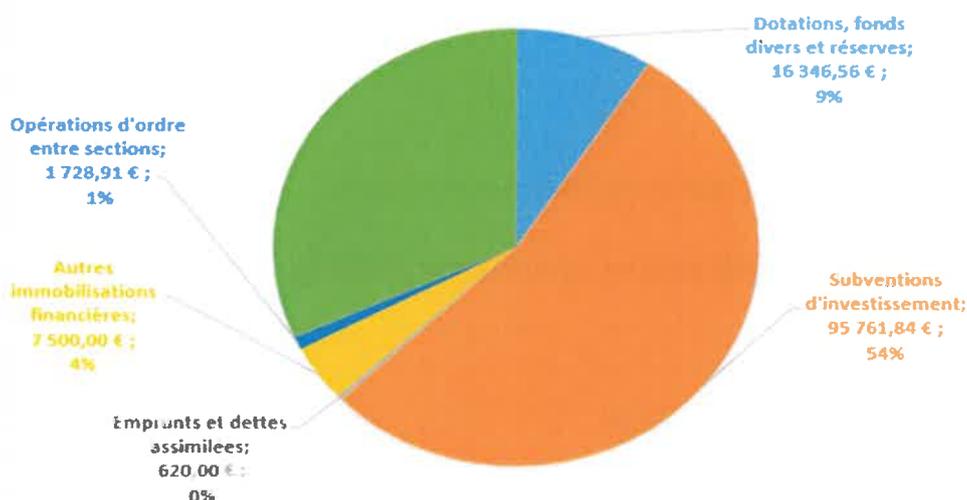
Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 72 025,41 € en 2025 contre 70 582,05 € inscrits sur le budget primitif de 2024 soit une progression de 2,04 %.

2 – Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles d'un montant de 178 764,04 € se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution %
Recettes réelles		468 029,08 €	120 228,40 €	-74,31 %
024	Produits cessions d'immobilisations	181 500,00 €	0,00 €	-
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	37 317,37 €	16 346,56 €	-56,20 %
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	71 909,71 €	0,00 €	-
13	Subventions d'investissement	166 762,80 €	95 761,84 €	-42,58 %
16	Emprunts et dettes assimilées	540,00 €	620,00 €	14,81 %
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €	7 500,00 €	-25,00 %
Recettes d'ordre		1 379,57 €	58 536,04 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	56 807,13 €	100,00 %
040	Opérations d'ordre entre sections	1 379,57 €	1 728,91 €	25,32 %
TOTAL RECETTES		469 409,45 €	178 764,44 €	-61,92 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre comprend :

- Le Fonds de compensation de la TVA qui correspond à la récupération d'une partie de la TVA payée sur les travaux ou les acquisitions réalisées par la commune l'année n-2 : 11 346,56 €
- La taxe d'aménagement pour un montant prévisionnel de 5 000,00 €.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

D'un montant prévisionnel de 95 761,84 €, ce chapitre regroupe les subventions attendues liées aux projets d'investissement de la commune et attribuées par les partenaires financiers : Département – Région et Etat.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

620,00 € prévisionnels sont inscrits à ce poste correspondant au versement de dépôts de garantie pour les loyers.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Il s'agit des créances à percevoir d'un particulier pour l'acquisition à terme d'un bâtiment dans les anciennes Papeteries Lacroix réglée par échéances mensuelles : 7 500,00 € pour l'année 2025.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

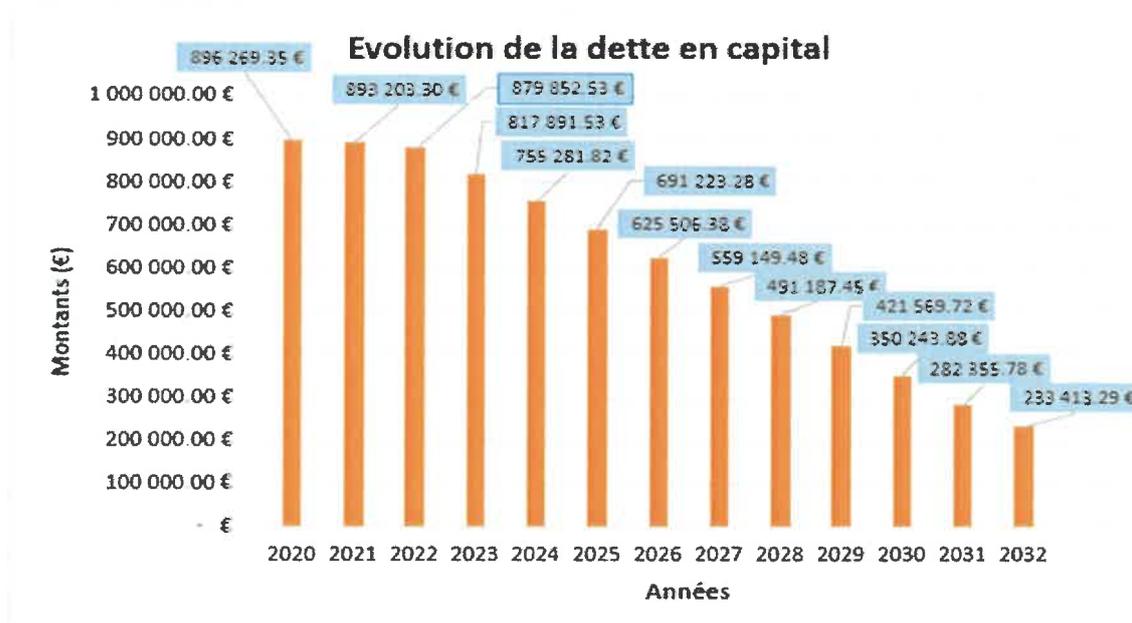
Ce poste correspond à l'amortissement des dépenses à la charge de la commune pour la réalisation de travaux d'urbanisation sur la voirie départementale des années précédentes : 1 728,91 € en 2025 avec le début de l'amortissement des travaux Rue du Stade contre 1 379,57 € en 2024. La dépense correspondante est inscrite à la section de fonctionnement au chapitre 042.

DETTE COMMUNALE

L'annuité de la dette (capital + intérêts) de 2020 à 2025 s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités en euros	83 330,32	76 071,85	81 576,64	81 073,97	81 814,70	81 328,90
Evolution en % n/n-1		- 8,71 %	+ 7,24 %	- 0,62 %	+0,91 %	- 0,59 %
Capital en euros	61 949,67	55 775,77	62 693,41	63 553,96	65 273,54 €	66 026,90
Intérêts en euros	21 380,65	20 306,08	18 883,23	17 520,01	16 541,16 €	15 302,00

L'annuité de la dette est stabilisée depuis 2022 et commencera à diminuer à partir de 2030 (- 5 200,00 €) et plus fortement à partir de 2031 (- 20 764,18 €) et en 2032 (-10 413,80 €).



La dette en capital diminue chaque année et plus significativement depuis 2023 aucun nouvel emprunt n'ayant été réalisé depuis.